



Collège Petite Lande

Année scolaire 2020-2021

Direction Administration

Principale : Mme ORAIN

Principale Adjointe : Mme BRUNEL

Gestionnaire : Mme PIVARD

CPE : Mme HOUDAYER – Mme BRIAUD

Secrétaire de Direction : Mme BÉZIER

Secrétaire de Gestion : Mme DEMANY

105 rue Berthomé 44400 Rezé 02 40 75 48 50 ce.0440065g@ac-nantes.fr

site du collège : <http://petitelande-reze.loire-atlantique.e-lyco.fr>

site du Ministère de l'Education Nationale : <http://www.education.gouv.fr>

Service de santé

Médecin scolaire : réseau d'urgence

Infirmière : Mme PAYSAN

Présence 3 jours/semaine (lundi AM – mardi -mercredi– jeudi)

- Prévention – éducation à la santé
- Accueil d'élèves – accompagnement
- PAI (Projet d'accueil individualisé) sur préconisation médicale, rédigé conjointement par le Chef d'établissement, le médecin du réseau d'urgence et la famille à partir de bilans très précis.

Service de gestion: Mme PIVARD

Sous la responsabilité du chef d'établissement, elle gère les agents de service et d'accueil (plannings et tâches)

Demi-pension :

- Service rendu aux familles
- Agents nommés par le Conseil Départemental
- Règlement Intérieur de la demi-pension
- Service proposé les lundi, mardi, jeudi et vendredi
- 2 modalités d'inscription :
 - Au trimestre : facturation établie chaque trimestre (septembre-décembre/janvier-mars/avril-juin),
 - Occasionnel : le compte doit être approvisionné à l'avance (encaissement au service de gestion) ; les repas sont décomptés à chaque passage

Bourses

Service social

Assistante sociale : Mme LEFORT

Sur rendez-vous le mardi

Son rôle

- Apporter des conseils, une aide et un soutien pour toutes les questions dans le domaine social, dans le respect de la confidentialité.
- Les élèves, mais aussi les responsables légaux peuvent la solliciter.
- Elle peut vous aider pour des problèmes financiers qui pourraient survenir (dossier de demande de bourses, paiement de la cantine...)

Orientation

Psychologue de l'éducation nationale : Mme LAUDRIEC

Sur rendez-vous le JEUDI

- Accompagne les élèves dans leur réussite scolaire et dans la construction de leur parcours professionnel

Structure

6^{ème} : 8 divisions
5^{ème} : 6 divisions
4^{ème} : 7 divisions
3^{ème} : 5 divisions
1 classe intégrée de
Ozens (la Persagotière
et les Hauts
Thébaudières)

699 élèves

49 enseignants

Vie scolaire

CPE : Mme HOUDAYER (5^{èmes} – 3^{èmes})
Mme BRIAUD (6^{èmes} – 4^{èmes})

Entourée d'une équipe d'assistants d'éducation, elles organisent la vie des élèves dans l'établissement en dehors des heures de cours, gèrent les retards et assurent le suivi des absences.

Elles sont le premier lien avec les familles et travaillent avec les enseignants et la direction.

Elles ont un rôle d'éducation aux règles de citoyenneté, notamment en organisant les élections des délégués de classe et des élèves membres du conseil de vie collégienne et en formant les délégués

Horaires et sonneries

Pour les classes commençant à 8h et 14h

1 ^{ère} sonnerie	7h55
M1	8h00 – 8h55
M2	8h55 – 9h50
récréation	
M3	10h05 – 11h00
M4	11h00 – 11h55
Pause déjeuner (clubs et activités sportives: 12h00 à 14h00 sous réserve)	
1 ^{ère} sonnerie	13h55
S1	14h00 – 14h55
Récréation	
S2	15h10 – 16h05
S3	16h05 – 17h00

Élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration

Vendredi 9 octobre 2020 par correspondance uniquement

Être électeur :

Chaque parent est électeur. 1 seul vote par parent quel que soit le nombre d'enfants au collège.

Être candidat :

Etablissement de la liste électorale	J- 20	18 septembre 2020 minuit
Dépôt des déclarations de candidatures	J-10	28 septembre 2020
Remplacement d'un candidat qui se désisterait	J-8	1 ^{er} octobre 2020
Remise ou envoi du matériel de vote aux parents	J-6	2 octobre 2020

Comment voter :

Le matériel de vote est remis à chaque parent par l'intermédiaire de leur enfant. Vote possible par correspondance dès réception du matériel.

1 seule possibilité pour voter (vote du CA du 30 juin 2020):

•Vote par correspondance :

- Confidentialité garantie : 3 enveloppes garantissent l'anonymat
- Envoi par la poste ou dépôt dans la boîte aux lettres du collège (attention au délai d'acheminement).
- Dépôt possible sous pli fermé directement par l'élève au collège dans l'urne prévue à cet effet (Administration)

Quel que soit le mode choisi, le/les bulletins doivent parvenir au collège avant la clôture du scrutin, soit **avant 14:00 le vendredi 9 octobre 2020.**

Représentants des parents d'élèves aux Conseils de classe

- Participer à la réunion FCPE
- Se manifester auprès de la FCPE

La mallette des parents

- <https://mallettedesparents.education.gouv.fr/>
- La bonne compréhension du système scolaire par les familles et leur confiance dans l'École sont essentielles à la réussite des élèves. A ce titre, il est important que chaque école ou établissement scolaire entretienne des relations privilégiées et régulières avec les parents d'élèves.
- Afin de mieux accompagner cette relation, le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse met à votre disposition une « Mallette des parents », construite pour enrichir les traditionnelles réunions parents-professeurs, en ciblant certaines d'entre elles autour de sujets aussi fondamentaux que le suivi du travail à la maison, le sommeil, l'alimentation, les écrans, etc.
- Sur ce site internet dédié au dialogue entre les familles et l'école, le dispositif rassemble des ressources pour faciliter les échanges entre l'institution scolaire et les familles

Protocole CORONAVIRUS

• Avant de partir au Collège :

- Prendre la température
- Si température supérieure à 38° alors ne pas envoyer votre enfant au collège, et appelez votre médecin traitant.
- Autres signes de la COVID-19 : Toux, Éternuements, Essoufflement, mal de gorge, fatigue, Mal au ventre, Diarrhée, Sensation de fièvre,
- Si votre enfant présente ces symptômes, ne l'envoyez pas au collège et appelez votre médecin.
- Mettre un masque pour les transports en commun et au collège
- J'apporte un paquet de mouchoirs et une bouteille d'eau ainsi que les masques pour la journée (prévoir un sac ou boîte pour masques propres et un pour les sales)(2 masques pour la journée temps scolaire)

• Les règles au collège :

- En arrivant et tout au long de la journée au collège, je porte le masque correctement :



- Lavage des mains en arrivant au collège, après être allé aux toilettes, avant le repas, après s'être mouché, avoir éternué ou toussé.
- Je ne crache pas
- **Si je me sens malade avec des signes de la COVID**
- Je préviens le professeur qui fera prévenir la vie scolaire par un élève
- Si la reprise des cours n'est pas possible, mes parents seront appelés pour venir me chercher

• En rentrant du Collège :

• Ne pas avoir de contact physique avec les autres membres de la famille avant d'avoir fait tout ce qui suit :

- Enlever le masque
- **Se laver les mains à l'eau et au savon au moins 20 secondes**
- **Si le masque est lavable :** le laver à 60° pendant 30 min. Le faire sécher au moins de 2h à l'air libre ou en machine.
- **Préparer les masques pour le lendemain** avec les pochettes (sale / propre) et les mettre **dans le cartable**